

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A TITRE PRECAIRE**Entre les soussignés :****D'une part, Nicolas CHOISNEL, Maire de Moncrabeau,****D'autre part, Alain LORENZELLI, Président, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes d'Albret Communauté,****Il a été convenu ce qui suit :****Article 1**

La Mairie de Moncrabeau met à la disposition du Relais Assistantes Maternelles d'Albret Communauté les locaux de l'association Lou Veratous, dans le cadre de l'organisation d'une activité à destination des assistantes maternelles.

Article 2

Les locaux mis à disposition sont situés à l'adresse suivante :
Place de la Mairie, 47600 Moncrabeau

Article 3

La présente convention est consentie pour une mise à disposition :

- Lundi 28 juin 2021 de 10h00 à 11h30.

L'activité est encadrée par les animatrices du Relais Assistantes Maternelles.

Article 4

Aucune charge locative ni taxe ne seront demandées. La présente convention de mise à disposition précaire est consentie à titre gracieux.

Fait à Moncrabeau en deux exemplaires,

Le

Pour la Mairie de Moncrabeau

Pour la Communauté de Communes,

**Le Maire,
Nicolas CHOISNEL**

**Le Président,
Alain LORENZELLI**

14 JUN 2021

